

AVIS PUBLIC

Édition du 20 avril 2019

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 6 mai 2019, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Rémi Lebel
(2019-80085)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 400 810 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	552, rue Saint-Charles Sud
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire d'une superficie de 66,5 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la superficie maximale d'un bâtiment accessoire, pour un terrain d'une superficie entre 740 mètres carrés et 1 499 mètres carrés, est établie à 65 mètres carrés.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 22003 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY19104671, en date du 4 mars 2019.</p>

2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9042-2015 Québec inc.
(2019-80097)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 653 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	254, rue Boivin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser deux (2) réservoirs d'essence souterrains en cour avant considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les réservoirs ne sont pas autorisés en cour avant.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21929 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10101832, en date du 28 janvier 2019.</p>

3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9042-2015 Québec inc.
(2019-80090)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 653 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	254, rue Boivin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de pompes à essence et à diesel jusqu'à 3,55 mètres de la ligne avant de terrain du côté de la rue Paré et jusqu'à 4,46 mètres de la ligne avant du côté de la rue Boivin considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 5 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21929 de ses minutes et de son numéro de dossier GBY10101832, en date du 28 janvier 2019.</p>

4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9044-5909 Québec inc.
(2019-80114)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 009 312 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	439 à 447, rue Cowie
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 76,30 mètres carrés sur le futur lot 6 295 443 (210, rue Albert) considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la superficie maximale d'un bâtiment accessoire est de 65 mètres carrés</p>

		<p>pour un terrain d'une superficie entre 740 mètres carrés et 1 499 mètres carrés.</p> <p>Le tout en référence au plan de localisation et projet de morcellement préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2445 de ses minutes et de son numéro de plan 1811102o2, en date du 26 mars 2019 ainsi qu'à son plan cadastral parcellaire sous le numéro 2 408 de ses minutes et de son numéro de dossier 1232650, en date du 20 décembre 2018.</p>
5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Cathia Surprenant
(2019-80111)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 399 043 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	68, rue Saint-Urbain
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser une piscine jusqu'à 1,42 mètres de la ligne de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 1,5 mètres.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7 538 de ses minutes et de son numéro de dossier 5 271, en date du 30 septembre 2011.</p>

Donné à Granby, ce 20 avril 2019.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand